Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251211-D2025-320-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2025
Publication : 11/12/2025

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DU CENTRE AQUATIQUE AGGLOCEANE VERNOUILLET AU CLUB OMNISPORT DE VERNOUILLET (C.O.V.) DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT AVEC L'AFM TELETHON

ENTRE :

- La Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, établissement public de coopération intercommunale, créé par arrêté inter-préfectoral n°2013093-0003 du 3 avril 2013, dont le siège social est situé, 4 rue de Châteaudun, BP 20159, 28103 Dreux Cedex, représentée par son Vice-Président, Monsieur Damien STEPHO, en charge de l'Attractivité du territoire par les filières sportive et culturelle, dûment habilité par délibération n° 2021-075 B du 12 avril 2021 et par arrêté du Président n°A2021-06 du 23 février 2021,

Ci-après dénommé « LE GESTIONNAIRE », d'une part,

ET :

- Le Club Omnisport de Vernouillet, représenté par son Président intérimaire, Monsieur Xavier RENARD, dûment mandaté par décision du comité directeur du 2 avril 2024,

Ci-après dénommé « L'UTILISATEUR », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Il est convenu ce qui suit :

Le Club Omnisports de Vernouillet bénéfice d'une mise à disposition des couloirs du grand bassin extérieur pour AgglOcéane Saint-Rémy-sur-Avre ainsi que des couloirs du grand bassin intérieur pour AgglOcéane Vernouillet pour la saison 2025/2026 selon le planning annexé à la convention conclue le 8 septembre 2025.

Le Club Omnisports de Vernouillet souhaite organiser des animations dans le cadre du Téléthon 2025 au centre aquatique Agglocéane de Vernouillet et disposer des bassins sportifs et vestiaires le vendredi 5 décembre 2025, de 19h15 à 22h00.

Le présent avenant a pour objet d'accorder une mise à disposition supplémentaire à celles définies dans la convention initiale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251211-D2025-320-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2025
Publication : 11/12/2025

OBJET DE L'AVENANT :

Le présent avenant est établi pour la mise à disposition à titre gratuit des bassins sportifs du centre aquatique Agglocéane Vernouillet au Club Ominisports de Vernouillet, dans le cadre du Téléthon le vendredi 5 décembre 2025 de 19h15 à 22h00.

Cette mise à disposition à titre gratuit constitue un avantage en nature valorisé à hauteur de 2 heures 45 mn x 5 lignes de couloir, portant le montant de l'avantage en nature global à 357.50 €.

Cette mise à disposition s'effectuera selon les mêmes modalités que celles définies dans la convention initiale.

Dreux, le ……

LE GESTIONNAIRE DE L'ÉQUIPEMENT SPORTIF,
La Communauté d'agglomération
Du Pays de Dreux
(Signature originale)
Le Vice-Président,

Damien STEPHO

L'UTILISATEUR,
Le Club Omnisports de Vernouillet,
(Signature originale)
Le Président intérimaire,

Xavier RENARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251211-D2025-320-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2025
Publication : 11/12/2025

	Lundi				Mardi				Mercredi				Jeudi				Vendredi				Samedi			
	Créneau		Temps imparti	Nbre lignes	Créneau	Temps imparti	Nbre lignes		Créneau		Temps imparti	Nbre lignes	Créneau		Temps imparti	Nbre lignes	Créneau		Temps imparti	Nbre lignes	Créneau		Temps imparti	Nbre lignes
Occupation grand bassin 5 couloirs dans le cadre du Téléthon le 5 décembre 2025 de 19h15 à 22h00																	19:15	22:00	02:45	5				

** Accès vestiaires 15 mn avant et après occupation bassin, conditionné à la réservation préalable du créneau*

Temps total imparti	13:45:00
	13,75
Coût horaire de la ligne	26,00 €
Coût estimé	357,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20251211-D2025-320-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2025
Publication : 11/12/2025